Réponses aux vœux - AG LIGUE 2023 à CHOLET

Vœux des FA Laval relatif à une Entente entre deux clubs et les articles du Chapitre 4 des règlements Administratifs I.411 qui sont très contraignants car en début de chaque saison une équipe de l'un des deux clubs ne peut être au même niveau que l'Entente.

- La question a été soumise à la Fédération (commission sportive) mais à ce jour il n'y a pas de réponse.
- Sur le plan Ligue, il sera proposé au Conseil de Ligue du mois de novembre d'abroger cette règle et d'autoriser au début de chaque saison à ce qu'il puisse y avoir une ou plusieurs équipes des 2 clubs en entente au même niveau que l'équipe de l'entente.

Vœux des FA Laval redécoupage des équipes de R3 en secteur Nord / Sud

- Il ne faut pas oublier que nous sommes dans un championnat régional et non départemental ce qui implique des déplacements.
- Cependant nous faisons attention lors de la confection des poules en R3 de ne pas envoyer des clubs de Sud Vendée ou Ouest Vendée dans le Nord de la Sarthe ;
- Notre règle de conduite est qu'il y ait au minimum 1 club par poule de chaque département (quand cela est possible)

Vœux d'un club du Maine et Loire sur le juge arbitrage mis en place en R1

- Ce n'est pas une nouvelle règle mais l'application de cette directive qui date d'environ 7 ou 8 ans et qui n'était pas toujours respectée.
- Afin d'inciter les clubs au respect des « lois du Tennis de table », nous avons en place une procédure incitative à l'application de cette règle.